

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un du mois de février, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie de Royan sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

M. Patrick MARENGO, Président, M. CAU Philippe, M. Denis MOALLIC, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, membres élus
Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, M. Rolland BOIVENT, Mme Isabelle CHATEAU, M. Claude DUCHÉ, Mme Christiane FOUCHER, Mme Hermine OSTROWSKI, membres nommés

Absents excusés :

Mme Nadine DAVID, M. Jacques GUIARD, Mme Marie-Claire SEURAT

Représentés :

M. Gilles CLABAUT donne pouvoir à M. Denis MOALLIC

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE donne pouvoir à M. Patrick MARENGO

Date des convocations : 14 mars 2023

N° 23-043

OBJET : RPA LE LOGIS-Régularisation des amortissements-compte 2131

Membres en exercice : 17

Pour : 14

Membres présents : 12

Contre : 0

Nombre de votants : 14

Abstention : 0

En 2007, la RPA a réalisé pour 213 487,91 € au compte 2131 (ces travaux concernaient l'extension de la cuisine).

La durée d'amortissement était fixée à 15 ans, hors ces travaux n'ont pas fait l'objet d'écritures aux comptes 68112 et 28131.

Ces travaux devaient être amortis jusqu'au 31/12/2022.

Afin de régulariser ces écritures, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires aux comptes 10682 (débit) et 28131 (crédit).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- vu les états du compte de gestion 2021,
- après en avoir délibéré

DÉCIDE

- de régulariser par opération d'ordre budgétaire les amortissements non comptabilisés pour la période 2008-2022 (15 ans), pour un montant de 213 487,91 €
- d'ouvrir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2023 aux comptes 10682 (débit) et 28131 (crédit)

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 27/03/2023
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 27/03/2023
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES



Fait à ROYAN, le 21 mars 2023
Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS,
Maire de Royan

Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20230321-DEL-23-043-AR
Date de réception préfecture : 27/03/2023